

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL
91^e session, 3 - 19 juin 2003

Guide pratique

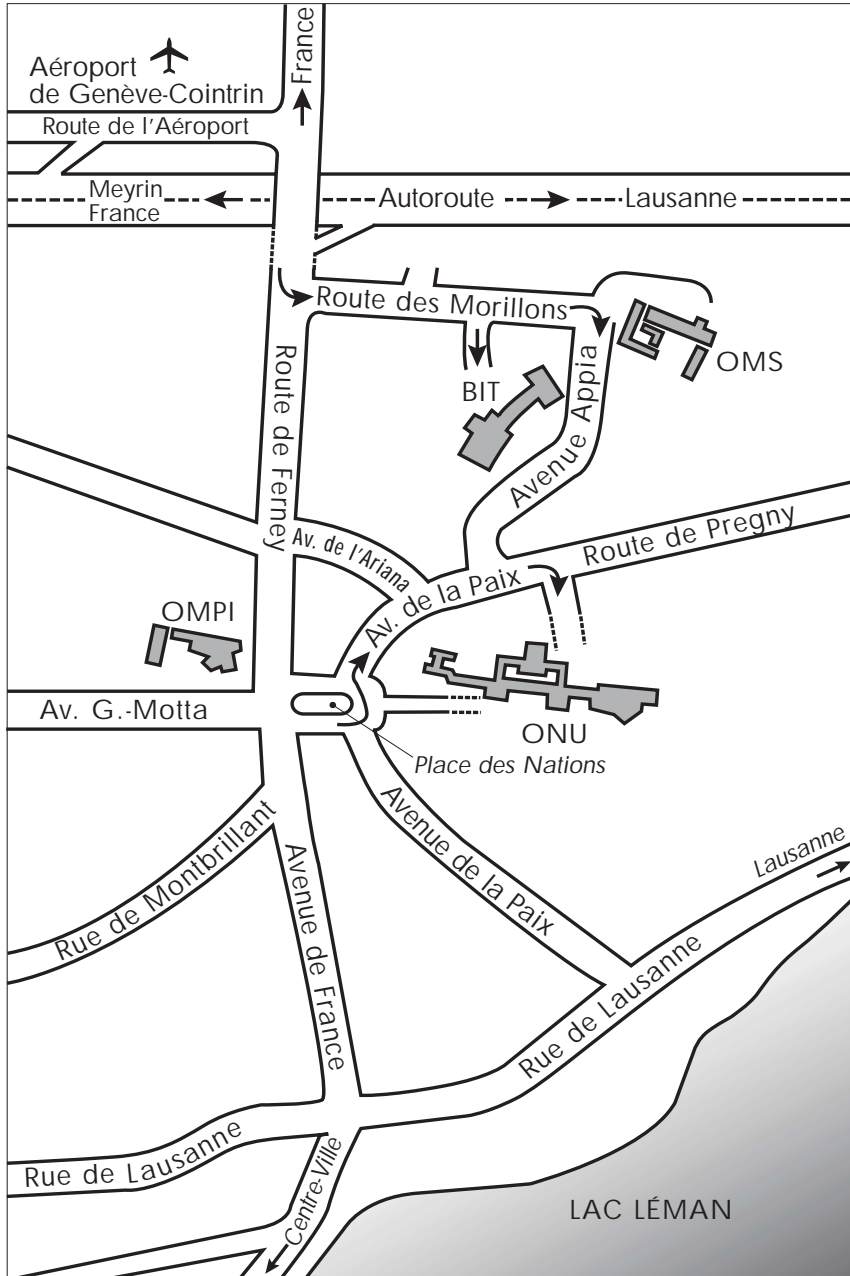
POUR LES DÉLÉGATIONS

Service des relations officielles
Bureau international du Travail
Genève
<http://www.ilo.org/ilc>

Table des matières

Première partie: Informations pratiques	
Dates et lieu de la réunion	3
Accès au Palais des Nations et au BIT	4
Inscription à la Conférence	5
Badges codés	5
Inscription dans les commissions	5
Liste des délégations	6
Programme des réunions	6
Compte rendu provisoire	6
Privilèges et immunités	7
Informations et services	8
Communications téléphoniques avec Genève	10
Services médicaux	11
Salle des Assemblées	12
Disposition des places aux séances plénières	12
Salles de réunion des commissions	13
Réservation des salles de réunion	14
Services de traitement de texte et de secrétariat	14
Services d'interprétation	14
Bureaux de la Conférence au Palais des Nations et au BIT	15
Restaurants, bars et cafétérias	16
Sports	17
Deuxième partie: Informations sur les travaux de la Conférence	
Questions qui seront examinées par la Conférence	21
Règles de procédure de la Conférence	22
Réunions préliminaires des groupes	22
Ouverture officielle	23
Travaux des commissions	24
Rapports des commissions	25
Discussion en séance plénière	26
Discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général	26
Discussion du rapport global sur l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	27
Système de vote électronique en séance plénière	28
Adresse de la Conférence	30

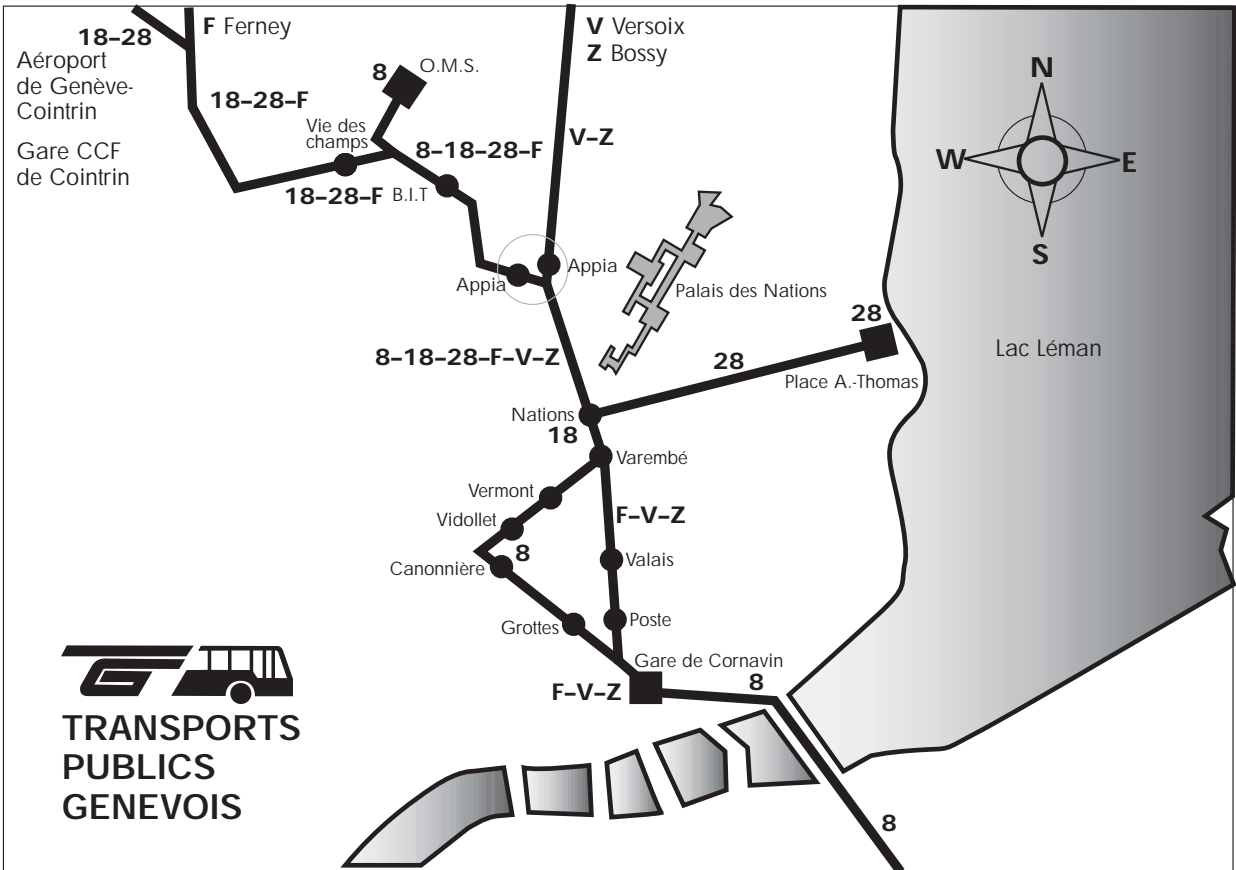
Plan d'accès routier





**Première partie:
Informations pratiques**





Plan des lignes d'autobus

Première partie: Informations pratiques

Dates et lieu de la réunion

La 91^e session de la Conférence internationale du Travail s'ouvrira au Palais des Nations à Genève, le mardi 3 juin 2003, à 10 heures. Elle s'achèvera le jeudi 19 juin 2003.

Les séances plénières de la Conférence se tiendront dans la Salle des Assemblées du Palais des Nations. Les commissions se réuniront soit au Palais des Nations, soit dans le bâtiment du Bureau international du Travail, comme indiqué dans le ***Bulletin quotidien*** de la Conférence.

Accès au Palais des Nations et au BIT

	Palais des Nations Porte de Pregny	Bâtiment du BIT
<p>En automobile (voir plan d'accès routier)</p> <p><i>Stationnement</i></p> <p><i>Macarons</i></p>	<p>A la place des Nations, prendre l'avenue de la Paix, puis la route de Pregny</p> <p>Dans l'enceinte de l'ONU, le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements signalés</p> <p>Pour les voitures qui ne sont pas immatriculées en Suisse dans les séries CD, se procurer auprès du Bureau de renseignements de la Conférence un macaron à apposer sur le pare-brise</p>	<p>A la place des Nations, prendre la route de Ferney ou l'avenue Appia</p> <p>Suivre les panneaux indiquant comment entrer dans le parc de stationnement souterrain P1</p>
<p>En autobus (voir plan des lignes d'autobus)</p>	<p>Depuis la gare <i>Cornavin</i>, emprunter les lignes d'autobus suivantes:</p> <p>ligne F (arrêt <i>Appia</i>) ligne V (arrêt <i>Appia</i>) ligne Z (arrêt <i>Appia</i>) ligne n° 8 (arrêt <i>Appia</i>)</p>	<p>lignes F et n° 8 (arrêt <i>BIT</i>, entrée par la porte située au niveau R1)</p> <p>Les samedis, dimanches et le lundi 9 juin fériés, descendre à l'arrêt <i>Appia</i> pour la ligne 8, et à l'arrêt <i>Vie des champs</i> pour la ligne F</p>
	<p><i>Vente de cartes spéciales pour la durée de la réunion et d'autres cartes d'abonnement délivrées par les transports publics genevois</i></p> <p>Des cartes d'abonnement spéciales couvrant la période du 2 au 20 juin (70 francs) ou la période du 11 au 20 juin (42 francs) seront en vente uniquement au comptoir de l'agence <i>Carlson Wagonlit Travel</i> situé dans le hall d'entrée du Bâtiment des Assemblées.</p> <p>Ces cartes permettront de circuler librement sur toutes les lignes d'autobus, de tramway et de trolleybus genevoises, y compris la ligne F qui dessert le centre-ville de Ferney-Voltaire, en France voisine.</p> <p>D'autres cartes d'abonnement seront également en vente auprès des kiosques <i>Naville</i> situés au Palais des Nations et au BIT.</p>	
<p>Minibus</p>	<p>Un service de navette relie le Palais des Nations (porte 15) au BIT (porte 1 – entrée principale – R3 sud) du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et le samedi, de 8 h à 13 h.</p>	

Inscription à la Conférence

L'inscription des participants est indispensable pour le calcul du quorum nécessaire pour chaque vote.

Exceptionnellement, du **31 mai au 3 juin**, les inscriptions se feront dans le **bâtiment du BIT**, niveau R2, côté sud, entrée porte 1, selon les horaires suivants:

samedi 31 mai: de 10 heures à 16 heures
lundi 2 et mardi 3 juin: de 8 heures à 18 heures.

A partir du mercredi 4 juin, les inscriptions se poursuivront au Bureau de renseignements situé au Palais des Nations, de 8 à 18 heures.

Badges codés

Au moment de l'inscription, les membres des délégations recevront un badge codé personnel dont le port permanent et visible est obligatoire. **Chaque délégué dûment autorisé à voter utilisera son badge pour les votes qui se dérouleront électroniquement** (*Voir plus loin, p. 28*).

Inscription dans les commissions

Les délégués qui souhaitent s'inscrire dans les commissions doivent le faire au cours des réunions préliminaires du groupe gouvernemental, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs qui se tiendront le lundi 2 juin.

Les délégués qui ne se seront pas inscrits lors des réunions de groupe seront priés de se procurer les formules d'inscription délivrées par le Secrétariat dans les bureaux suivants:

Délégués gouvernementaux	A-265
Délégués employeurs	A-541
Délégués travailleurs	E-3004

Liste des délégations

Au début de la Conférence, une liste provisoire trilingue des délégations est distribuée. Cette liste donne, dans l'ordre alphabétique français des pays, les noms et titres des délégués et conseillers techniques, tels qu'ils figurent dans les pouvoirs officiels, ainsi que ceux des représentants des Nations Unies, des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales officielles et des observateurs accrédités d'organisations internationales non gouvernementales. Une liste provisoire révisée et la liste définitive des délégations sont publiées ultérieurement.

Programme des réunions

Le programme complet de chaque jour est publié au ***Bulletin quotidien***, disponible au Service de distribution des documents dès 8 heures du matin et, en ligne, sur le site Internet de la Conférence: <www.ilo.org/ilc>.

Les salles et heures des réunions sont également indiquées sur les panneaux d'affichage situés dans le hall d'entrée du bâtiment des Assemblées (Palais des Nations) et au niveau R3 sud au BIT.

Les délégués pourront prendre connaissance du programme des réunions du lendemain matin en téléphonant à partir de 22 heures aux numéros suivants:

Français: 022 917 69 83	Anglais: 022 917 69 82	Espagnol: 022 917 68 44
--------------------------------	-------------------------------	--------------------------------

Compte rendu provisoire

Le *Compte rendu provisoire*, où figurent notamment les interventions des délégués en séance plénière, les rapports des commissions, les textes officiels de la Conférence, est publié en français, anglais et espagnol. Les numéros rendant compte des débats des séances plénières paraissent avec un décalage de un à deux jours ouvrables.

Le tirage du *Compte rendu provisoire* étant limité, les participants sont instamment priés de ne prendre qu'un seul exemplaire de chaque numéro.

Privilèges et immunités

Obtention de visas d'entrée en France

Les délégués qui n'ont pu obtenir, dans leur pays, de visa pour la France ou dont le visa n'autorise qu'une seule entrée, peuvent présenter une demande auprès du Consulat général de France à Genève.

Ils devront remplir un formulaire disponible sur le site www.consulfrance-geneve.org et demander au secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs une attestation de leur accréditation à représenter leur pays à la Conférence.

Ces documents devront être présentés par le demandeur au Consulat de France à Genève, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 14 heures, à l'adresse suivante:

Consulat général de France
15, rue Guillaume de Marcossay
1205 Genève (Plainpalais)
Tél.: 022 319 00 41
Courriel: consulat.france@ties.itu.int

Achat de carburant et de produits hors taxes

Le BIT fournit des autorisations pour l'achat de carburant et de produits hors taxes aux chefs de délégations, aux délégués titulaires et à leurs suppléants.

Ces autorisations, personnelles et non transmissibles, ne sont valables que pendant la durée de la Conférence. Les délégués concernés doivent s'adresser au Bureau de renseignements (voir plus loin, p. 9).

L'adresse du magasin hors taxes est la suivante:

Centre commercial de Montbrillant
27, avenue de France
1202 Genève

Horaires d'ouverture:

Lundi: de 13 heures à 18 h 30

Du mardi au vendredi: 9 h 30 à 18 h 30

Samedi: 9 h 30 à 13 h 30

Fermé le lundi 9 juin 2003, fête de la Pentecôte.

Autres questions

Les membres des délégations sont priés de signaler au secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs tout problème ou difficulté qu'ils pourraient rencontrer avec les autorités locales et qui les empêcherait totalement ou en partie d'exercer leurs fonctions officielles à la Conférence.

Informations et services

Bâtiment du BIT	Niveau	Horaires
Inscriptions	R2 sud	31 mai: 10 h à 16 h 2 et 3 juin: 8 h à 18 h
Tableau d'affichage (salles et heures des réunions)	R3 sud	
Ordinateurs à la disposition des délégués	R2 - bureau 105 à côté de la bibliothèque	du lundi au vendredi, 8 h à 19 h
Bureau de poste (téléphone, télégraphe et fax)	R2 nord	du lundi au vendredi, 10 h à 11 h 30 et 12 h 30 à 16 h 30
Standard téléphonique	R3 sud	8 h 30 jusqu'à la fin des réunions
Cabines téléphoniques (cartes à prépaiement)	R2 sud et R2 nord	
Agence de voyages <i>Carlson Wagonlit Travel</i>	R2 sud	du lundi au vendredi, 9 h à 17 h
Banque UBS S.A.	R3 nord	du lundi au vendredi, 9 h à 15 h (caisse et conseil), 15 h à 17 h (conseil)
Bibliothèque	R2 sud	du lundi au vendredi, 9 h à 18 h
Vente des publications du BIT		
Salons de repos pour dames pour messieurs	R2 nord, salle 20 R2 nord, salle 22	
Kiosque Naville	R2 sud	du lundi au vendredi, 7 h 30 à 17 h, samedis 7 et 14 juin 8 h 30 à 12 h

Informations et services

<i>Palais des Nations</i>	
Hall d'entrée du bâtiment des Assemblées, portes 13 et 15	
Bureau de renseignements	<ul style="list-style-type: none"> ■ inscriptions à partir du mercredi 4 juin ■ macarons pour les voitures ■ formules de demande pour les rapports I à VII de la conférence distribués par le Service de distribution des documents, à raison d'un exemplaire de chaque rapport par délégué ■ badges visiteurs permettant d'accéder à la galerie diplomatique – 5^e étage, centre – (sauf séances spéciales) et aux galeries du public – 6^e étage, galeries latérales ■ autorisations pour les achats au magasin hors taxes ■ autorisations pour l'achat de carburant hors taxes ■ objets trouvés
Ordinateurs à la disposition des délégués	
Service de distribution des documents	<ul style="list-style-type: none"> ■ tous les documents de la Conférence ■ Bulletin quotidien chaque jour, dès 8 heures
Tableau d'affichage	<ul style="list-style-type: none"> ■ lieux et heures des réunions officielles
Stand des publications du BIT (informations et vente)	<ul style="list-style-type: none"> ■ ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h
Casiers (un casier par délégation)	<ul style="list-style-type: none"> ■ la correspondance officielle ou personnelle y est déposée ■ le contenu doit en être vérifié au moins deux fois par jour
Comptoir de l'agence de voyages <i>Carlson Wagonlit Travel</i>	
Comptoir de la firme <i>Manpower</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ services payants de courrier électronique et de traitement de texte en français, anglais, espagnol et allemand (Voir plus loin p. 14)
Kiosque à journaux <i>Naville</i> et snack-bar	
Bureau de poste (courrier uniquement)	<ul style="list-style-type: none"> ■ ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h ■ ouvert le samedi, de 9 h à 12 h
Cabines téléphoniques (cartes à prépaiement)	<ul style="list-style-type: none"> ■ distributeurs de cartes de 10 et 20 francs disponibles sur place

Services situés dans les autres bâtiments du Palais des Nations
– du lundi au vendredi –

Comptoirs de la banque <i>UBS S.A.</i>	Porte n° 6, ouvert de 8 h 30 à 16 h 30 Porte n° 41, ouvert de 8 h 30 à 16 h 30
Bureau de poste (courrier et fax)	Porte n° 6, ouvert de 8h 30 à 17 h

Communications téléphoniques avec Genève

BIT Palais des Nations } ⇒ Genève	<ul style="list-style-type: none"> ■ on peut utiliser les appareils téléphoniques du Palais des Nations et du BIT ■ pour appeler un numéro en ville, composer le 0 + 022 + le numéro désiré
Palais des Nations ⇒ BIT	<ul style="list-style-type: none"> ■ composer le 63 + le numéro interne (à quatre chiffres) ■ si cette ligne directe est occupée, composer le 0 + 022 + 799 + numéro interne (à quatre chiffres) ■ si le numéro interne n'est pas connu, passer par le standard téléphonique du BIT: composer 63 + 111
BIT ⇒ Palais des Nations	<ul style="list-style-type: none"> ■ composer 2 + 7 + numéro interne (à quatre chiffres) ■ si le numéro interne n'est pas connu, passer par le standard téléphonique de l'ONU: composer le 0+022+907 12 34 ou le 0+022+917 12 34

Services médicaux

Palais des Nations	Lieu et accès	Téléphone	Horaires
Permanence (infirmières)	Bâtiment E bureau E-3053	75009	du lundi au vendredi, 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30; le samedi, 10 h à 12 h 30,
Pour les cas urgents: Service médical Infirmierie Secrétariat		72807 72520	8 h à 17 h 30, du lundi au vendredi
En cas d'extrême urgence, composer le numéro 15			

BIT	Lieu et accès	Téléphone	Horaires
Service médical (consultations sur rendez-vous)	5 ^e étage sud	7134	8 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi

**En dehors de ces heures, s'adresser au Service d'urgence
de l'Association des médecins du Canton de Genève:
téléphone 022 322 20 20**

En cas d'extrême urgence médicale, composer le n° 144

Salle des Assemblées

Les séances plénières se tiennent dans la Salle des Assemblées du Palais des Nations. Entrer par la porte 13 ou la porte 15 qui conduisent au hall d'entrée du bâtiment des Assemblées. Pour monter d'un étage et accéder à la Salle des Assemblées qui se trouve au-dessus du hall d'entrée, emprunter les escaliers n^{os} 12, 13, 15 et 16 ou les ascenseurs n^{os} 12, 13, 15, 16 et 29.

Disposition des places aux séances plénières

Tribune présidentielle

Pupitre réservé aux orateurs et équipé de trois voyants lumineux de couleurs différentes:

- le voyant vert s'allume: l'orateur peut prendre la parole
 - le voyant jaune clignote: l'orateur ne dispose plus que d'une minute et demie
 - le voyant rouge clignote: l'orateur ne dispose plus que de 30 secondes
- Un signal sonore avertit l'orateur que son temps de parole est épuisé**

Parterre

Les délégations des États Membres représentés à la Conférence sont placées au parterre et dans les galeries latérales du cinquième étage dans l'ordre alphabétique français des pays, conformément aux plans affichés de part et d'autre de la tribune présidentielle ainsi qu'à côté de la porte se trouvant au fond de la salle.

Tous les sièges sont équipés d'un dispositif permettant d'entendre les discours prononcés ainsi qu'une interprétation de ces discours. L'installation comporte un écouteur, deux touches de réglage du volume et deux touches de sélection des canaux d'interprétation simultanée. La ligne « 0 » est la ligne directe qui permet d'entendre les discours dans la langue originale.

Les membres des délégations qui désirent prendre la parole ou obtenir des informations sur le programme de travail sont priés de s'adresser au **Greffier de la Conférence** qui est assis à droite du Président à la tribune présidentielle.

Les sièges sans pupitre sont réservés aux conseillers techniques

Galeries situées aux cinquième et sixième étages

Galerie	Occupants	Accès
5 ^e étage, galeries latérales	quelques délégations des États Membres	par les escaliers ou par les ascenseurs situés de chaque côté de l'entrée principale de la Salle des Assemblées
5 ^e et 6 ^e étages	observateurs des États non Membres de l'OIT et représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales	par les escaliers ou par les ascenseurs situés de chaque côté de l'entrée principale de la Salle des Assemblées
5 ^e étage, centre galerie diplomatique	détenteurs d'une carte d'admission (séances spéciales) ou d'un badge visiteur	par les escaliers ou par les ascenseurs n ^{os} 13 et 15
6 ^e étage	presse	par l'escalier n ^o 16 ou par les ascenseurs n ^{os} 16 et 29
6 ^e étage	conseillers techniques et secrétaires de délégation	par les escaliers ou par les ascenseurs n ^{os} 12 et 13
6 ^e étage, galeries du public	détenteurs d'un badge visiteur	par les escaliers ou les ascenseurs n ^{os} 13 et 15

Salles de réunion des commissions

Palais des Nations	Accès
Salle VII	depuis la <i>Salle des pas perdus</i> , prendre le corridor sud
Salles X, XI et XII	depuis la <i>Salle des pas perdus</i> , prendre le corridor nord
Salle XVI	par les escaliers ou par les ascenseurs n ^{os} 13 et 15
Salles XVII, XIX, XX, XXIII et XXIV	par la porte n ^o 40 ou par la passerelle qui mène au bâtiment E et qui se trouve immédiatement après la salle XII
Bâtiment du BIT	
Salles réservées aux étages R2 et R3 sud	par la porte n ^o 1 (entrée principale) et par la porte du parc de stationnement souterrain P1 sud

Réservation des salles de réunion

Les personnes participant à la Conférence qui désirent réserver une salle de réunion au Palais des Nations ou dans le bâtiment du BIT sont priées de s'adresser aux services du secrétariat (hall d'entrée, bâtiment des Assemblées, bureau **A-267**, n° de tél.: **76515**, avant 16h 45 du lundi au vendredi et avant 15h le samedi).

Services de traitement de texte et de secrétariat

- **Le secrétariat de la Conférence ne fournit pas de services de traitement de texte et de secrétariat aux membres des délégations.** Les délégués qui souhaitent obtenir une version électronique de leur discours, de leurs notes ou de leur correspondance personnelle peuvent s'adresser à la firme *Manpower* qui assure un service de traitement de texte en français, anglais, espagnol et allemand. **Le comptoir de la firme *Manpower* se trouve dans le hall d'entrée du bâtiment des Assemblées au Palais des Nations.**

Services d'interprétation

Au moment de prendre la parole ou d'écouter les interventions d'autres orateurs, procéder de la manière suivante:

Pour écouter

- Choisir le canal correspondant à la langue désirée: ces canaux sont numérotés sur le cadran. En général, la ligne « 0 » est la ligne directe, les autres canaux donnant accès à l'interprétation.

Pour parler

- Si vous êtes en possession d'un texte écrit que vous vous apprêtez à lire ou de notes, veuillez en faire parvenir à l'avance une copie au secrétariat pour distribution immédiate aux interprètes afin qu'ils puissent préparer l'interprétation la plus fidèle possible de votre intervention.
- Au moment de prendre la parole, **AVANT** de presser sur le bouton pour activer le micro, déposer l'écouteur **sur vos genoux**, coquille vers le bas, afin d'éviter toute interférence sonore.
- Éviter de toucher au micro, de froisser du papier, de tapoter le pupitre avec les doigts, de pianoter sur un clavier, de mâcher ou de se livrer à toute autre opération bruyante à proximité d'un micro ouvert.
- Parler distinctement et calmement et profiter de la ponctuation pour marquer des pauses: d'autres langues exigent parfois plus de mots pour exprimer la même idée. Cette règle vaut en particulier dans le cas de la lecture d'un texte écrit.
- En cas de référence à un passage d'un document ou de citation, **indiquer le numéro du chapitre et/ou du paragraphe correspondant**, et non le numéro de page, qui peut varier d'une langue à l'autre. Laisser le temps aux autres participants, et en particulier aux interprètes, de retrouver le passage en question.

Bureaux de la Conférence au Palais des Nations et au BIT

Bureaux	Etage	Numéro	Téléphone
Président de la Conférence	6 ^e étage	A-652	76736
Secrétaire général de la Conférence	6 ^e étage	A-650	76735
Président du Conseil d'administration du BIT Secrétariat	R3 sud (Bâtiment du BIT)	R3-95	8556 8557
Groupe des employeurs: Président Secrétariat	5 ^e étage	A-535 A-541	76808 76802
Groupe des travailleurs: Président Secrétariat	3 ^e étage, bâtiment E 3 ^e étage, bâtiment E	E-3008 E-3005	77331 77320
Conseiller juridique Secrétariat	hall d'entrée, bâtiment des Assemblées	A-233 A-235	76550 76549
Commission de vérification des pouvoirs, secrétariat	hall d'entrée, bâtiment des Assemblées	A-241	76542
Greffier de la Conférence	hall d'entrée, bâtiment des Assemblées	A-259	76504
Greffe de la Conférence: Secrétariat Inscription des orateurs Inscription dans les commissions (délégués gouvernementaux)	hall d'entrée, bâtiment des Assemblées	A-261 A-261 A-265	76506 76545 76511
Directeur des services du secrétariat	hall d'entrée, bâtiment des Assemblées	A-267	76515
Service du protocole	6 ^e étage	A-648	76731
Service de presse	5 ^e étage	A-563 A-565	76820 76822
Service de distribution de la presse	hall d'entrée, bâtiment des Assemblées	A-259	76507 76509

Restaurants, bars et cafétérias

Palais des Nations	Lieu et accès	Horaires
Restaurant	Bâtiment des Assemblées, 8 ^e étage Ascenseurs n ^{os} 12,16 et 29	du lundi au vendredi, 11 h 45 à 14 h 30
Cafétéria	Bâtiment des Assemblées, rez-de-chaussée Ascenseur n ^o 20 ou escalier n ^o 16	du lundi au vendredi, 8 h 15 à 16 h 45
Bar des Assemblées	Bâtiment des Assemblées, hall d'entrée Portes n ^{os} 13 et 15	du lundi au vendredi, 8 h à 19 h le samedi, 8 h à 15 h
Bar <i>Serpent</i>	Bâtiment E, 1 ^{er} étage	du lundi au vendredi, 8 h 30 à 18 h

BIT	Lieu	Horaires
Restaurant	R2 nord	du lundi au vendredi, 12 h à 14 h
Cafétéria (self-service)	R2 nord	du lundi au samedi, 11 h 45 à 14 h
Croissanterie	R1 nord	du lundi au vendredi, 7 h 30 à 21 h 30
Salon de thé " <i>Le Club</i> "	R2 nord	du lundi au vendredi, 9 h à 16 h 30
Bar des délégués	R3 sud	du lundi au vendredi, 8 h à 19 h ou jusqu'à la fin des réunions en cas de séance de nuit, le samedi de 8 h à 14 h
Bar	R2 sud	du lundi au vendredi, 8 h à 17 h 30

Sports

Plage...

Plage privée

Les membres des délégations ont accès à la plage privée ainsi qu'au restaurant réservés aux fonctionnaires des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Comment y accéder depuis le Palais des Nations?

Prendre l'*avenue de la Paix* jusqu'à la route suisse traverser et prendre à gauche (direction Lausanne) en face du bâtiment de l'OMC. La plage se trouve 300 m plus loin, au bord du lac.

Une carte valable pour toute la durée de la Conférence est en vente auprès du gardien de la plage.

...et tennis

Club international de tennis

Un Club House et huit courts de tennis sont à la disposition des membres des délégations. Ces courts sont situés *chemin Eugène Rigot* (qui donne sur l'*avenue de la Paix*), à proximité du Palais des Nations.

Pour tout renseignement concernant le Club international de tennis, appeler le numéro 022 733 14 05 (le numéro de téléphone du restaurant est le 022 734 83 86).



**Deuxième partie:
Informations sur les travaux
de la Conférence**



Questions qui seront examinées par la Conférence

Ordre du jour

Questions inscrites d'office

- I. *a)* Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.
- b)* Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- II. Projet de programme et de budget pour 2004-05 et autres questions financières.
- III. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations.

Questions inscrites à l'ordre du jour par le Conseil d'administration

- IV. Mise en valeur des ressources humaines et formation: révision de la Recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975 (*action normative, première discussion*).
- V. Le champ d'application de la relation de travail (*discussion générale*).
- VI. Activité normative de l'OIT dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail: étude approfondie en vue de l'élaboration d'un plan d'action (*discussion générale fondée sur une approche intégrée*).
- VII. Mise au point d'un système plus sûr d'identification des gens de mer (*action normative, simple discussion en vue de l'adoption d'un protocole ou d'un autre instrument*).

Règles de procédure de la Conférence

Les règles de procédure de la Conférence sont fixées par la Constitution de l'Organisation internationale du Travail ainsi que par le Règlement de la Conférence internationale du Travail. Ces textes peuvent être obtenus auprès du Service de distribution des documents de la Conférence ou consultés sur le site Internet de l'OIT: <www.ilo.org>.

Le Service de distribution tiendra à la disposition des membres des délégations, le *Guide de poche pour les délégués - Le Règlement en un clin d'œil*. Ils y trouveront des indications claires et précises sur les procédures applicables en séance plénière et en commission.

Réunions préliminaires des groupes

La veille de l'ouverture officielle de la Conférence, les groupes se réunissent comme suit:

**Le groupe
gouvernemental, dans
la Salle des Assemblées
(Palais des Nations)**

**Le groupe
des employeurs, dans
la salle du Conseil
d'administration
(Bâtiment du BIT)**

**Le groupe
des travailleurs,
dans la salle XIX
(Palais des Nations)**

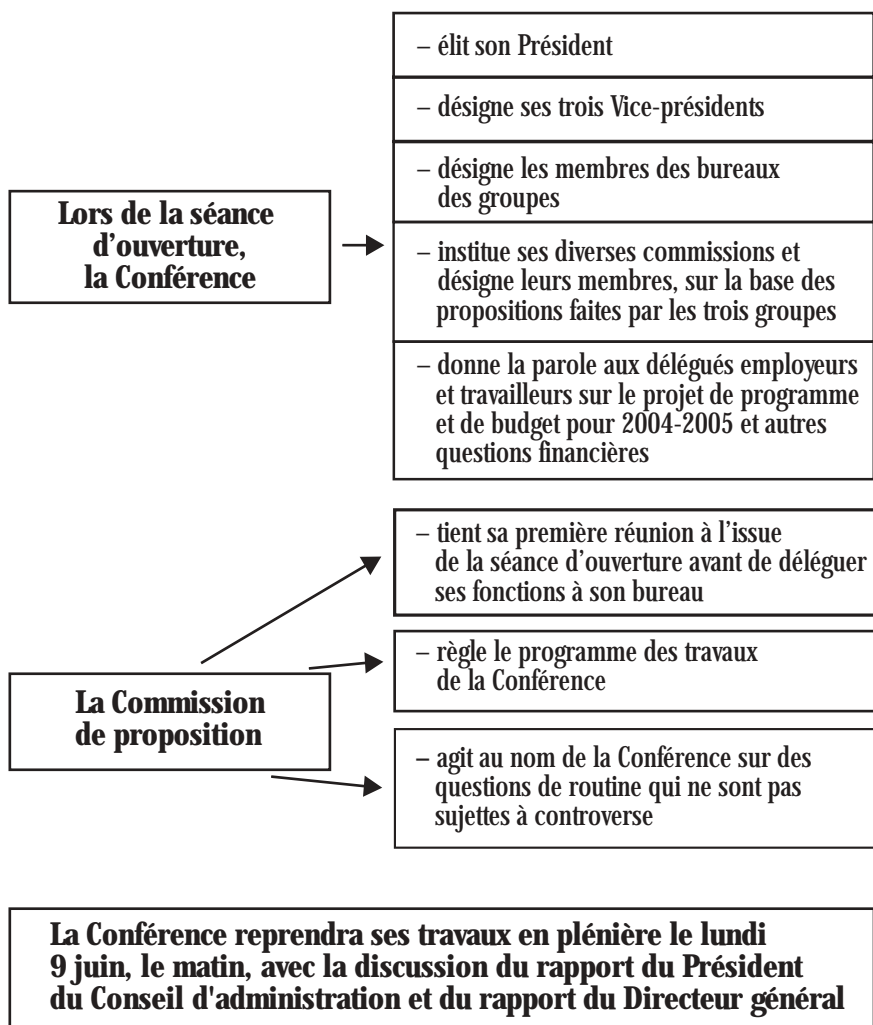
pour:

- constituer leurs bureaux respectifs
 - arrêter leurs propositions pour la désignation:
 - des trois Vice-présidents de la Conférence
 - des membres:
 - de la Commission de proposition
 - de la Commission de vérification des pouvoirs
 - des différentes commissions de la Conférence
- Ne peuvent être ainsi désignés que des délégués et des conseillers techniques dûment accrédités.

**Les indications nécessaires pour procéder à ces désignations
seront fournies à chacun des groupes**

Ouverture officielle

La 91^e session de la Conférence internationale du Travail s'ouvrira le mardi 3 juin 2003, à 10 heures

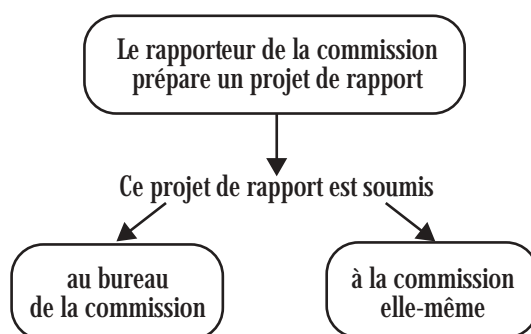


Travaux des commissions

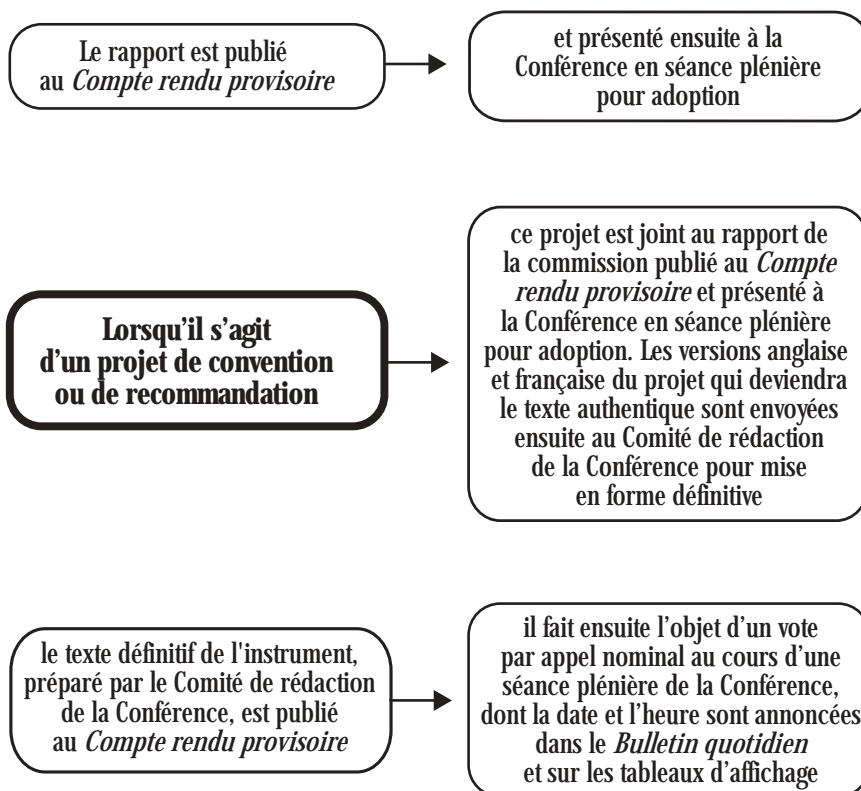
Les commissions (réunions tripartites et réunions de groupe) commenceront leurs travaux le mardi 3 juin après la fin de la séance d'ouverture de la Conférence dans les salles réservées à cet effet.

Procédure	la procédure des commissions est fixée par la section H du Règlement de la Conférence internationale du Travail
Représentation des groupes	une représentation égale est assurée aux trois groupes – groupe gouvernemental, groupe des employeurs et groupe des travailleurs – selon un système de pondération des voix
Désignation des membres du bureau	lors de sa première séance, chaque commission désigne son président et ses deux vice-présidents, choisis respectivement dans chacun des trois groupes
Désignation du rapporteur et des membres du comité de rédaction	ces désignations ont lieu soit au début des travaux, soit lors d'une séance ultérieure
Usage du droit de parole	<ul style="list-style-type: none"> ■ pour prendre la parole, les membres des délégations doivent communiquer leur nom au président ou au secrétariat de la commission ■ les orateurs prennent la parole dans l'ordre où leurs noms ont été communiqués ■ les interventions doivent être aussi brèves que possible ■ sauf dans le cas de certaines langues pour lesquelles l'interprétation est à la charge des délégations concernées, toutes les interventions doivent être prononcées dans l'une des langues officielles de travail de la Conférence (français, anglais, espagnol, allemand, arabe, chinois et russe) et seront interprétées dans les six autres langues ■ les représentants des organisations internationales non gouvernementales ne peuvent prendre la parole qu'après y avoir été formellement autorisés par le bureau de la commission
Sièges	pour faciliter le travail du secrétariat, les membres sont priés d'occuper toujours les mêmes sièges
Amendements aux textes	les amendements aux textes doivent être communiqués par écrit au secrétariat
Admission du public	sauf décision contraire de la commission ou disposition contraire du Règlement, le public est admis aux séances des commissions, dans la mesure des places disponibles

Rapports des commissions



Une fois ce projet de rapport adopté, les travaux de la commission sont terminés.



Discussion en séance plénière

Discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général

du lundi 9
au mardi 17 juin

Rapport sur les travaux du Conseil d'administration du Bureau international du Travail au cours de l'année écoulée, présenté par le Président du Conseil d'administration

Rapport du Directeur général du BIT intitulé: *S'affranchir de la pauvreté par le travail*

Rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés

Aucun discours ne pourra excéder cinq minutes, conformément au paragraphe 6 de l'Article 14 du Règlement de la Conférence internationale du travail, tel qu'amendé par la Conférence à sa 90^e session (juin 2002)

Inscription des orateurs	Les délégués qui désirent prendre la parole sont priés de s'inscrire le plus rapidement possible auprès du Greffe de la Conférence (bureau A-261, tél. 76545). La date de clôture des inscriptions est fixée au mercredi 11 juin, 18 heures, sous réserve de la décision de la Commission de proposition
Copies du texte des discours	La veille de leur intervention au plus tard, les délégués remettent au Greffe de la Conférence huit exemplaires du texte de leur discours à l'usage des interprètes et du Service du Compte rendu de la Conférence; une neuvième copie est nécessaire si les délégués désirent que le texte de leur discours soit communiqué à la presse ou à la radio
Publication des discours au <i>Compte rendu provisoire</i>	Il est recommandé aux délégués de remettre ces textes sur disquette, dans un format compatible avec le système <i>Word</i>
Liberté de parole	La résolution sur la liberté de parole des délégués non gouvernementaux, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 54 ^e session (juin 1970), réaffirme l'importance de garantir aux délégués des employeurs et des travailleurs qui assistent à la Conférence le droit de s'exprimer librement sur les questions relevant de la compétence de l'OIT (en application de l'article 40 de la Constitution de l'OIT)
Eventuelles corrections au texte des discours	Les délégués qui souhaiteraient apporter des corrections au texte imprimé de leurs discours seront priés de les remettre par écrit au Bureau international du Travail (Service du Compte rendu de la Conférence) au plus tard dans les dix jours qui suivront la clôture de la Conférence

Discussion du rapport global sur l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

«L'heure de l'égalité au travail»

La discussion en séance plénière du rapport global sur l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, présenté en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, se tiendra le **11 juin 2003**.

Procédure pour la discussion du rapport global

En vertu de la recommandation adoptée par le Conseil d'administration à sa 286^e session (mars 2003), les dispositions de l'article 12.3 et de l'article 14.6 du Règlement de la Conférence qui limitent le nombre d'interventions par orateur en plénière et le temps de parole ne devraient pas s'appliquer à cette discussion. Le Conseil d'administration a également recommandé que les échanges sur les points suggérés pour la discussion thématique ne soient pas assujettis aux limitations de l'article 14.2, qui établit l'ordre des demandes de parole.

L'application de ces dispositions devra donc être suspendue, conformément à l'article 76 du Règlement, dans la mesure où cela est nécessaire pour permettre la discussion de ce rapport. Il appartiendra au bureau de la Conférence de prendre des décisions sur ces points.

Organisation de la discussion du rapport global

Sous réserve de l'approbation du bureau de la Conférence, le temps disponible sera divisé en deux phases consacrées respectivement à une discussion générale et à une discussion thématique.

La discussion générale, qui se tiendra lors de la première phase, permettra aux porte-parole des groupes non gouvernementaux et régionaux de prononcer leurs discours liminaires et aux délégués de formuler des déclarations, selon les modalités convenues pour les discussions antérieures.

La deuxième phase sera consacrée à une discussion thématique de durée limitée.

La discussion générale devrait ensuite reprendre pour permettre aux intervenants qui n'avaient pas pu s'exprimer lors de la première phase de le faire.

Système de vote électronique en séance plénière

Ce système est utilisé pour les trois procédures de vote prévues par le Règlement

le vote à main levée

le vote par appel nominal

le vote au scrutin secret

Comment procéder?

Les postes de votes sont équipés d'un écran et d'un clavier.

Chaque délégué introduit dans le poste de vote son **badge codé** qui permet d'identifier la personne qui vote et indique la langue dans laquelle elle s'exprime.

Au début du vote, la question faisant l'objet du vote ainsi que la procédure de vote retenue (scrutin secret ou autre) s'affichent sur l'écran. Des indications sur la façon de procéder apparaissent ensuite.

Normalement, les délégués habilités à voter sont les titulaires ou leurs suppléants. Lorsque des délégués titulaires sont dans l'impossibilité de voter, ils peuvent déléguer leur droit de vote à un conseiller technique. Le membre de la délégation qui aura été ainsi désigné utilisera son badge personnel pour voter.

Les formules de délégation du droit de vote dûment remplies doivent être remises au secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs, de préférence la veille du scrutin et, en tout cas, au plus tard une heure avant l'ouverture du scrutin.

Ces formules peuvent être obtenues auprès du Bureau de renseignements ou du secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs. Les délégués pourront également se les procurer auprès du Greffe de la Conférence.

Vote à main levée

Ce vote ne se fait plus «à main levée», au sens littéral du terme; il se différencie néanmoins du vote par appel nominal en ce sens que **l'on ne publie pas de liste** indiquant la façon dont chaque délégué a voté. Une fois que tous les votes ont été enregistrés, le résultat définitif du scrutin est affiché immédiatement et sera publié ultérieurement avec les indications suivantes:

- le nombre total de voix pour
- le nombre total de voix contre
- le nombre total d'abstentions
- le quorum
- la majorité requise

Vote par appel nominal

Une fois que tous les votes ont été enregistrés, le résultat définitif du scrutin est affiché immédiatement avec les indications suivantes:

- le nombre total de voix pour
- le nombre total de voix contre
- le nombre total d'abstentions
- le quorum
- la majorité requise

Ces indications seront publiées ultérieurement dans le **Compte rendu provisoire** avec une liste des votants indiquant la façon dont ils ont voté.

Vote au scrutin secret

Une fois que tous les votes ont été enregistrés, le résultat définitif du scrutin est affiché immédiatement et sera publié ultérieurement avec les indications suivantes:

- le nombre total de voix pour
- le nombre total de voix contre
- le nombre total d'abstentions
- le quorum
- la majorité requise

Il est absolument impossible de prendre connaissance des votes exprimés individuellement (un cache assurant la confidentialité du vote) et il ne reste aucune trace de la façon dont les délégués ont voté.

Adresse de la Conférence

La correspondance destinée aux délégués doit être envoyée à l'adresse suivante:

**Conférence internationale du Travail
CH-1211 Genève 22
Suisse**

Adresse télégraphique: **INTERLAB GENEVE**
Numéro de téléphone*: **+ 41 22 907 12 34 ou + 41 22 917 12 34**
Numéro de fac-similé*: **+ 41 22 798 86 85**
Courrier électronique: **ilo@ilo.org**

* Depuis la Suisse, composer l'indicatif (022) avant le numéro à sept chiffres.

Les membres des délégations sont priés d'inviter leurs correspondants à bien vouloir libeller leur courrier comme suit:

LETTRES	Nom et prénom
	Délégation de (pays)
		Conférence internationale du Travail CH-1211 Genève 22 Suisse
TÉLÉGRAMMES	Nom et prénom
	Délégation de (pays)
		INTERLAB GENEVE